

Bouge avec ta ville !!...

Tu as - de 18 ans, tu habites Mers et tu veux pratiquer un sport ou une activité ?



PASS' JEUNES

SPORT, CULTURE, LOISIRS

Ta ville t'offre la moitié de ton adhésion ! (jusqu'à hauteur de 50 euros)

CONVENTION PASS'JEUNES - 2018/2019

1 - La Municipalité de Mers-les-Bains a décidé de favoriser les pratiques sportives ou culturelles des jeunes Mersois âgés de moins de **18 ans**, et dont les parents sont contribuables Mersois, en accordant le bénéfice d'**1 Pass'Jeunes** 1 fois par année civile (1 seul club, à choisir...).

2 - Toutes les structures **sportives ou culturelles** du territoire Mersois sont éligibles à ce dispositif (y compris le centre aquatique O2 Falaises). S'il est adhérent à plusieurs associations sportives ou culturelles, le jeune devra en choisir une seule et remplir à cet effet le bulletin d'adhésion ci-dessous, co-signé par le président de l'association ou de la structure concernée.

3 - Si l'activité sportive ou culturelle n'est pas pratiquée sur le territoire Mersois, le Pass'Jeunes peut être utilisé pour une structure existante au sein de la

Communauté de Communes des Villes-Soeurs.

4 - L'association (ou la structure) encaissera la cotisation de l'adhérent, déduction faite du montant du Pass'Jeunes, (*) soit 50 % plafonné à 50 € - Exemple : si l'adhésion est à 50 €, la ville paie 25 €. Si l'adhésion est à 110 €, la ville paie 50 €, montant qui sera versé ensuite à l'association (ou la structure) par la Ville.

5 - Pour cela, l'association (ou la structure) adressera à la ville de Mers-les-Bains l'ensemble des bulletins "Pass'Jeunes" mensuellement.

6 - La ville liquidera mensuellement si le montant est supérieur à 100 € et pour le centre aquatique, et trimestriellement pour les dossiers inférieurs à ce montant. ■



PASS'JEUNES 2018/2019 : COUPON D'INSCRIPTION

(à adresser par l'association ou la structure à la ville pour règlement)



Nom : Prénom :

Adresse complète :

Code Postal : Ville : Date de naissance :

Association / structure concernée :

Montant de l'adhésion : €.

Préciser avec ou sans licence :

*Le Président de l'association ou le responsable de la structure,
(tampon et signature)*

Coupon à retourner à :
Mairie, Avenue P. et M. Curie,
BP 70045 - 80350 MERS-LES-BAINS
ou à déposer à l'accueil...